



CONFIDENTIEL

2725

A Madame la Ministre Déléguée

77127/03

**Objet :** Projet de visite au Maroc de la Haut Commissaire aux Droits de l'Homme

Dans le cadre de la requête de Madame la Haut Commissaire aux Droits de l'Homme de se rendre au Maroc, j'ai l'honneur de vous soumettre, ci-après, les commentaires de cette Direction suite aux informations communiquées à notre Ambassadeur, Représentant Permanent à Genève par la Haut Commissaire adjointe aux Droits de l'Homme, Mme. Flavia Pansieri, lors du dîner qui a lui été organisé à la résidence du Maroc à Genève.

**1. Timing et contexte de la mission technique au Sahara marocain:**

- La visite interviendrait après les deux conférences d'Abuja et de Rome dans lesquelles l'Algérie a explicitement et officiellement demander « l'élargissement du Mandat de la MINURSO au monitoring des droits des populations sahraouis » ;
- La demande d'organisation de cette mission technique interviendrait, également, durant la période nous séparant de l'échéance de l'examen de la question du Sahara par le Conseil de Sécurité en avril 2004 ;
- La mission technique, au cas où elle serait réalisée, satisferait les demandes incessantes de l'Algérie, lors des échanges entre le Maroc et l'Algérie au Conseil des Droits de l'Homme, au sujet de la publication du rapport confidentielle de la visite de l'équipe du Haut Commissariat des Droits de l'Homme, en Mai 2006, et l'urgence d'envoyer une mission d'investigation pour s'enquérir sur les prétendues violations des Droits de l'Homme dans la région du Sahara.

**2. Risque d'instrumentalisation de cette mission technique :**

- L'Algérie et le polsario ne manqueront pas cette occasion pour *challenge* le Maroc, en mobilisant les sympathisants des thèses du polsario pour provoquer les forces de l'ordre du Maroc dans la région du Sahara et en organisant des manifestations, soi-disant, pacifiques ayant uniquement pour objectif l'exercice du droit à l'auto-détermination au Sahara;
- Il ne faut pas exclure que les deux ONG non reconnues, la CODESA et ASVDH, fassent la pression pour que leur revendications soient portées au Conseil des Droits de l'Homme, aux ONG internationales et à certains milieux qui les soutiennent.

**3. Outcome de la mission technique :**

- Le Maroc risquerait de vivre le même scénario que celui de la visite régionale de l'équipe technique du Haut Commissariat des Droits de l'Homme, en mai 2006, au temps de l'ancienne Haut Commissaire aux Droits de l'Homme, Mme. Louise Arbour, et ce, malgré les assurances qui ont été donné sur le caractère neutre, factuel, et confidentiel de cette mission technique;
- Il est utile de rappeler que le rapport de mission de 2006 n'a jamais fait l'objet de publication par la Haut Commissaire aux Droits de l'Homme, en raison du caractère inachevé de cette mission régionale;
- L'Algérie a toujours saisi toutes les occasions (CDH, 3<sup>ème</sup> Commission de l'Assemblée Générale des NU) pour mettre en difficulté la Haut Commissaire aux Droits de l'Homme, en lui demandant de publier officiellement ce rapport, ce que Mme. Pillay a toujours refusé.

Pour toutes ces raisons, cette Direction recommande de ne pas donner de suite à cette proposition de visite technique dont le coût politique sera préjudiciable aux intérêts du Maroc.

Très haute coordination

عبدالمجيد العبدالمجيد

